Point 17

Débat sur la PADD/PLU

Au-delà de la stricte réglementation, de la lettre, il y aura l’esprit que l’on veut insuffler par les orientations du PADD à ce nouveau PLU qui marquera le visage d’Annecy pour de longues années. Ce nouveau PLU sera donc lourd de conséquences.

Depuis plusieurs années nous dénonçons l’incohérence architecturale et urbanistique du bassin annécien, le manque d’inspiration due, peut-être, à une certaine paresse des architectes et des promoteurs qui préfèrent s’inspirer de la médiocrité ambiante, ou de la facilité programmée des logiciels de dessins qui font que l’on retrouve la même architecture mondialisée et uniformisée partout dans le monde.

A titre d’exemple de la médiocrité je vous invite à "contempler » le nouveau Quartier Galbert depuis l’avenue de Brogny.

Il peut aussi arriver qu’un architecte se lance dans une inventivité débridée oubliant l’humilité qui consiste à s’intégrer à l’environnement et à l’histoire des lieux….

On peut aussi « admirer » les publicités de papier glacé du projet des Trésum qui devait être un succès commercial (Tout était réservé ou vendu nous affirmait-on il y a déjà quelques années) mais aux dernières nouvelles le promoteur redouble de prudence, il annonce désormais la fin des travaux pour 2023 !

Puisque nous sommes en période de fusion, à l’extérieur de l’Annecy historique, laissera-t-on encore se développer longtemps les zones commerciales sans qu’aucune règle esthétique ne soit appliquée.

Le PLU d’Annecy sera le pivot autour duquel s’agrègeront ceux des communes qui formeront la commune nouvelle.

Notre rôle est donc d’initier de nouvelles idées pour qu’enfin les nouvelles constructions soient dignes des merveilleux paysages qui nous entourent et des générations qui nous ont précédées en nous léguant de précieux témoignages !

Certes les premières propositions du débat sur les orientations du PADD sont positives, d’autant plus qu’elles ont été travaillées avec les différents groupes au sein d’un séminaire, initiative très louable il faut le reconnaître.

On ne peut être évidemment contre les orientations exposées (qui sont parfois des évidences) :

- aménager l’espace en préservant l’environnement et le cadre de vie,

- assurer l’équilibre social de l’habitat avec un niveau élevé d’équipements et de services,

- permettre d’adopter les modes de déplacements de chacun pour garantir la qualité de vie urbaine,

etc..

Nouvelles thématiques introduites par la loi « Grenelle 2 » et en fonction de l’évolution du contexte et de certains projets :

introduites par la loi . Grenelle 2 . et en fonction de l’.volution du contexte et de certains projets :

- la modération de la consommation de l’espace,

- la lutte contre les émissions de gaz , pollution atmosphérique, etc.

- encourager la mixité sociale et générationnelle,

- maintenir et soutenir le tissu économique local dynamique et varié,

**Pour une charte urbaine à l’échelle de la nouvelle commune**

Mais, au-delà des réglementations nous appelons à **l’établissement d’une charte urbaine qui soit fondée sur des principes de styles et d’harmonie.** (Dans la logique de la future charte de gouvernance de la nouvelle commune).

Non, il n’est jamais trop tard pour bien faire !

Il est temps de ne plus construire anarchiquement des objets détachés de leur contexte.

Malgré la rupture voulue par **Le Corbusier** et ses suiveurs, depuis que les villes existent une rue se compose dans un contexte historique, géographique et parcellaire peut-être contraignant **mais garantissant l’équilibre.**

Retrouver la ville revient donc à retrouver la rue et son système parcellaire. Il rythme l’espace, permet l’addition, la substitution, la variété.

La rue, la place, la façade s’ouvre sur l’espace public, l’îlot referme la cour dédiée à l’espace privé. Le logement est domestique, l’édifice public plus monumental. L’échelle d’un quartier cela doit être le pas de l’homme.

L’architecture est commune à tous. La référence est la taille humaine. La composition devrait répondre aux règles de l’art et non aux règles d’une mode mondialiste ou de **l’exploit technique !**

Les façades sont dessinées et construites pour durer, pour s’adapter à différents usages. Les règles ancestrales et maintes fois retravaillées sont le soubassement, le corps principal, l’attique, la toiture souvent très caractéristique du lieu géographique.

Les fenêtres sont verticales, en menuiserie. Les bandeaux, corniches, corbeaux, et autres modénatures (éléments qui **composent** la façade) servent à marquer les différents niveaux de la composition.

Certes, l’équipement public, l’édifice culturel, le lieu de production peut créer la monumentalité, la rupture d’échelle, **l’événement** qui architecturalement devient un exercice de création et d’intégration à la ville.

Aujourd’hui, la quête de nouvelles qualités de vie bat en brèche les grandes idées dépassées des années 30 et d’après guerre. La mixité urbaine recherchée en priorité doit participer d’une esthétique partagée par tous.

**A coût égal, en logement social comme en accession à la propriété, ce qui fait la beauté d’un édifice, c’est le travail intellectuel et l’épaisseur culturelle que lui consacre l’architecte.**